

AGROGENERATION

19 boulevard Malesherbes
75008 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Le 27 juin 2023

FIDAG

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

45, rue La Fayette
75009 PARIS

BDO Paris

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

43-47, Avenue de la Grande Armée
75116 PARIS

AGROGENERATION

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée générale de la société AGROGENERATION,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes consolidés de la société AGROGENERATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Nous vous rappelons qu'une impossibilité de certifier identique avait été formulée sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Ainsi qu'il est exposé dans la note « 2.1 Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation » de l'annexe, une invasion militaire de l'Ukraine par la Russie a débuté le 24 février 2022. Dans ce contexte, les auditeurs des filiales ukrainiennes et chypriotes n'ont pas été en mesure de mettre en œuvre les procédures d'audit nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes de ces sociétés. L'accès aux sites et aux pièces justificatives est matériellement impossible ou trop risqué car les activités du groupe sont principalement situées en zone de conflit (Kharkiv). De ce fait, nous n'avons pas pu obtenir d'opinion sur les comptes des sociétés opérationnelles ukrainiennes et sur les comptes des sociétés holdings chypriotes. Dans ce contexte, et la quasi-totalité de l'activité du groupe et de son patrimoine étant basée en Ukraine, nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 2.1 Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.

Observation

Nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « 5. Restructuration opérationnelle : liquidation partielle des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés :

- la société a identifié des actifs dits « toxiques » comprenant les équipements agricoles, les immobilisations et les biens immobiliers, les terres agricoles et les stocks dont la valeur a fortement diminué du fait de leur destruction ou endommagement ou de l'impossibilité d'y accéder du fait de la guerre. Ces actifs ont été complètement radiés du bilan ce qui représente une perte nette totale causée par la guerre de 15,4 millions d'euros.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration adressé aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

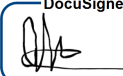
Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Paris, le 27 juin 2023

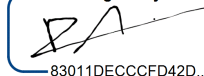
Les commissaires aux comptes

FIDAG

DocuSigned by:

84931CC990864C7...

Carole Hong TRAN

BDO Paris

DocuSigned by:

83011DECCCFD42D...

Anne-Catherine FARLAY



États financiers consolidés
au 31 décembre, 2022



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES FONDS PROPRES	7
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	10
1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	10
<i>Informations générales et contexte</i>	10
2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE	11
2.1. <i>Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation</i>	11
2.2. <i>Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe</i>	14
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	15
3.1. <i>Risques géopolitiques en Ukraine</i>	15
3.2. <i>Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal</i>	18
3.3. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	18
3.4. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	19
3.5. <i>Risques de liquidité pour le financement des cultures</i>	20
3.6. <i>Risques de contrepartie</i>	20
3.7. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	21
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	21
4.1. <i>Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles</i>	21
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	21
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres</i>	22
4.4. <i>Juste valeur des immobilisations</i>	22
5. RESTRUCTURATION OPÉRATIONNELLE : LIQUIDATION PARTIELLE DES ACTIFS	22
6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	23
6.1. <i>Financement du commerce</i>	23
7. PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	24
7.1. <i>Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables</i>	24
7.2. <i>Consolidation</i>	26
7.3. <i>Conversion des devises</i>	26
7.4. <i>Immobilisations incorporelles</i>	28
7.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	28
7.6. <i>Dépréciation des actifs non financiers</i>	29
7.7. <i>Agriculture</i>	30
7.8. <i>Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers</i>	31
7.9. <i>Subventions publiques</i>	33
7.10. <i>Stocks</i>	33
7.11. <i>Capital social</i>	33
7.12. <i>Impôts courants et différés</i>	33
7.13. <i>Avantages du personnel</i>	35
7.14. <i>Provisions</i>	35
7.15. <i>Chiffre d'affaires</i>	35
7.16. <i>Rémunérations en actions</i>	36
8. INFORMATION SECTORIELLE	36



9.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	37
10.	DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS (TERRAINS)	38
11.	IMMOBILISATION CORPORELLES	39
12.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	41
13.	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	42
	13.1. <i>Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux</i>	42
14.	STOCKS	42
15.	ACTIFS BIOLOGIQUES	43
16.	CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	45
17.	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	46
18.	EMPRUNTS ET PASSIFS DE LOYERS POUR DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS	47
19.	CAPITAL SOCIAL	49
20.	PROVISIONS	50
21.	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	51
22.	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	52
23.	PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ORDINAIRES	54
24.	COÛTS FONCTIONNELS / COÛTS PAR NATURE	55
25.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	55
26.	RÉSULTAT FINANCIER NET	56
27.	RÉSULTAT PAR ACTION	57
28.	RÉMUNÉRATION PAR ACTIONS	58
	28.1. <i>Attribution de stock-options</i>	58
	28.2. <i>Bons de souscription d'ORNANE (BSA)</i>	59
29.	PARTIES LIÉES	60
	29.1. <i>Actionnariat et gouvernance</i>	60
	29.2. <i>Transactions avec des parties liées</i>	61
30.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	62
31.	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	63



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs non-courants		15 273	32 829
Immobilisations incorporelles	9	64	125
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	10	6 725	13 386
Immobilisations corporelles	11	8 484	19 318
Actifs courants		21 118	49 204
Stocks	14	11 414	26 471
Actifs financiers	12	75	2 691
Actifs biologiques	15	1 788	12 340
Clients et autres créances	16	2 768	3 294
Disponibilités	17	5 073	4 408
Total actifs		36 391	82 033
		31 décembre 2022	31 décembre 2021
Passifs et capitaux propres	Note		
Fonds propres		13 990	50 145
Capital social	19	11 079	11 079
Prime d'émission	19	225 042	225 042
Autres réserves		(118 608)	(118 608)
Report à nouveau		(53 414)	(81 719)
Réserves de réévaluation		19 553	33 656
Variation des écarts de conversion		(38 067)	(33 507)
Résultat net		(31 595)	14 202
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		7 319	14 754
Provisions	20	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	18	442	984
Passifs de loyers non courants pour droits d'utilisation d'actifs	18	6 877	13 770
Impôts différés passifs	13	-	-
Passifs courants		15 082	17 134
Provisions	20	-	26
Emprunts et dettes financières courants	18	6 904	6 747
Passifs de loyers courants pour droits d'utilisation d'actifs	18	3 842	3 098
Fournisseurs et autres créiteurs courants	21	3 921	7 263
Dettes courantes d'impôt sur les bénéficiaires		415	-
Total passifs et capitaux propres		36 391	82 033



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2022	2021
Chiffre d'affaires	23	25 864	43 896
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	15	(10 310)	20 006
Coût des ventes	24	(21 162)	(31 541)
Marge brute		(5 608)	32 361
Frais commerciaux, généraux et administratifs	24	(6 195)	(4 518)
Autres produits et charges	25	(261)	(11 100)
Pertes, dépenses et autres effets résultant de la guerre	5	(15 448)	-
Résultat avant intérêts et impôts		(27 512)	16 743
Résultat financier net	26	(3 673)	(2 654)
Impôt sur les bénéfices	13	(410)	113
Résultat net d'impôt pour la période		(31 595)	14 202
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du Groupe	28	(31 595)	14 202
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(31 595)	14 202
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		221 586 387	225 593 381
Résultat par action (en euros par action)	28	(0,14)	0,06
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		(31 595)	14 202
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		221 586 387	225 593 381
Résultat dilué par action (en euros par action)	28	(0,14)	0,06



État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Résultat net de la période	(31 595)	14 202
Éléments qui ne seront pas reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	-	-
Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles	-	-
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	(4 560)	2 085
Écarts de conversion constatés pendant la période	(4 560)	2 085
Écarts de conversion reclassés en bénéfice ou perte pendant la période	-	-
Résultat global total de la période	(36 155)	16 287



Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de réévaluation n**	Écarts de conversion*	Total part du Groupe	Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	Total x capitaux propres
Solde au 31 décembre 2020, retraité	11 079	225 042	(118 608)	(81 762)	33 699	(35 592)	33 858	-	33 858
Autres éléments du résultat global *	-	-	-	-	-	2 085	2 085	-	2 085
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau **	-	-	-	43	(43)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	14 202	-	-	14 202	-	14 202
Solde au 31 décembre 2021	11 079	225 042	(118 608)	(67 517)	33 656	(33 507)	50 145	-	50 145
Autres éléments du résultat global *	-	-	-	-	-	(4 560)	(4 560)	-	(4 560)
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau **	-	-	-	14 103	(14 103)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(31 595)	-	-	(31 595)	-	(31 595)
Solde au 31 décembre 2022	11 079	225 042	(118 608)	(85 009)	19 553	(38 067)	13 990	-	13 990

(*) Écarts de conversion

La réévaluation de la hryvnia ukrainienne en 2022 a eu un impact significatif sur l'actif et le passif des États financiers consolidés.

L'impact négatif des écarts de conversion pendant l'exercice 2022 s'élève à **4 560 k€** et se décompose comme suit :

4 223 k€ de gain du à l'écart de conversion par rapport à la **perte de l'exercice en cours** découlant de la différence entre les taux moyen (ou quotidien) et de clôture (34,0 UAH/EUR et 38,95 UAH/EUR, respectivement).

8 783 k€ de perte due à la conversion des actifs nets à l'ouverture à un taux de clôture (38,95 UAH/EUR) différent du taux de clôture précédent (30,92 UAH/EUR) : la perte est due au fait que le report à nouveau des entités ukrainiennes est positif.

(**) Excédent de réévaluation par rapport aux immobilisations cédées en 2022.



Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	2022	2021
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		(31 595)	14 202
Résultat net d'impôt des activités cédées		-	-
Résultat net de la période		(31 595)	14 202
Amortissement des immobilisations		5 839	7 123
Provisions		-	-
Plus- ou moins-values de cession		(14)	109
Résultat financier net		3 673	2 654
Impôts différés et impôt sur les sociétés		410	(113)
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		14 503	(9 480)
Dépréciation de l'écart d'acquisition		-	11 208
Dépréciation des immobilisations		-	-
Provision pour créances irrécouvrables		394	-
Pertes et dépenses résultant de la guerre		13 672	-
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		(45)	50
Marge opérationnelle		6 837	25 753
Variation sur comptes fournisseurs et autres créditeurs*		28	(907)
Variation de stocks		(4 872)	(7 983)
Variation d'actifs biologiques		1 559	3 059
Variation sur comptes clients et autres créances**		(2 294)	468
Impôt sur les bénéfices de société		-	-
Variation du besoin en fonds de roulement		(5 579)	(5 363)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		1 258	20 390
Marge opérationnelle			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(865)	(3 054)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(41)	(32)
Acquisition d'immobilisations financières		-	(3 817)
Cession d'immobilisations corporelles		44	286
Cession d'immobilisations incorporelles		-	-
Cession d'immobilisations financières		2 603	1 275
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		1 741	(5 342)
Opérations de financement			
Achat / vente d'actions propres		-	-
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis	12	(46)	326
Émission d'emprunts		-	3 605
Remboursement d'emprunts		(369)	(11 271)
Paiement de loyers pour droits d'utilisation d'actifs		(2 443)	(6 005)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées		(99)	982
Intérêts versés		(116)	(2 663)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(3 073)	(15 026)
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		739	104
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		665	126
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	17	4 408	4 282
Trésorerie d'ouverture des activités détenues en vue de la vente***		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	17	5 073	4 408
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités cédées		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités poursuivies		5 073	4 408



* Dans le bilan consolidé, les créances clients au 31 décembre 2022 comprennent les paiements à l'avance effectués aux fournisseurs du Groupe. Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, la variation des paiements à l'avance aux fournisseurs (flux de trésorerie positif/diminution des créances), égale à 1 370 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des dettes fournisseurs.

** Dans le bilan consolidé, les dettes fournisseurs au 31 décembre 2022 comprennent les paiements à l'avance reçus de la part de clients du Groupe au titre des livraisons censées intervenir à la fin de l'exercice financier 2022. Dans tableau consolidé des flux de trésorerie, la variation des paiements à l'avance de la part des clients (flux de trésorerie négatif / diminution des dettes), égale à 311 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des créances clients.



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 juin 2023. Ils sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 31 pour la Liste des entités consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

L'adresse du siège social est 19 boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Les informations relatives à l'actionnariat et à la gouvernance figurent à la Note 29.1.



2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, à la suite de laquelle des événements militaires actifs ont commencé dans un certain nombre de régions, principalement à l'est et au sud de l'Ukraine. L'invasion a causé des dommages irréparables à l'ensemble de l'économie du pays et à ses industries.

En 2022, à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine, les producteurs agricoles locaux ont réduit de 25 % en moyenne la quantité de terres ensemencées en raison de l'occupation partielle, des champs endommagés et de la proximité des lignes de front. Environ 20 millions de stocks de 2021 (principalement du maïs) ont été bloqués dans les ports maritimes ukrainiens, suivis d'une forte réduction des prix locaux et d'une aggravation du transport et de la logistique (affectés en outre par des chemins de fer endommagés). Les accords d'exportation signés fin juillet 2022 entre l'Ukraine, la Turquie et l'ONU ont en quelque sorte apaisé la situation d'offre excédentaire dans le pays, mais leur exécution complète reste très incertaine. La valeur totale des dommages directs causés au secteur agricole ukrainien par la guerre est estimée à plus de 8,7 milliards de dollars en avril 2023, dont plus de 50 % sont dus à la destruction et à l'endommagement des machines agricoles.

La région de Kharkiv, où se trouvent les terres agricoles gérées par le Groupe, fait partie des régions du TOP 5 (avec les régions de Luhansk, Kherson, Donetsk, and Zaporizhzhia) qui ont été fortement touchées par la guerre et qui font partie des territoires où se poursuit le conflit militaire actif.

Grâce à l'offensive des Forces armées de l'Ukraine dans la région de Kharkiv en septembre, les terres agricoles d'AgroGeneration situées dans les régions de Burluk et Balakliya, qui étaient occupées par les troupes russes depuis le début de la guerre, ont été libérées. Néanmoins, à la date de cette publication, la Direction ne dispose pas d'informations précises sur l'état de ces terres, car leur accès était restreint jusqu'alors par les autorités militaires ukrainiennes en raison de la nécessité de vérifier la présence de mines russes. En outre, les régions libérées continuent d'être soumises quotidiennement à des tirs de roquettes et d'artillerie depuis le territoire russe, car elles sont situées près de la frontière. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe a lancé, début octobre 2022, la procédure de restructuration visant à éliminer les actifs et les infrastructures du Groupe qui étaient devenus "toxiques", leur valeur ayant fortement diminué en raison de l'impossibilité d'exploiter ces actifs dans un avenir prévisible (se référer à la Note 5). À fin 2022, le Groupe exploitait une réserve foncière d'environ 30 000 hectares, réduite de moitié par rapport à la situation d'avant-guerre. En conséquence, la direction du Groupe a mis en œuvre des procédures d'optimisation pour ramener les frais généraux et administratifs à un niveau cohérent avec le nouveau périmètre d'activité du Groupe.

En 2022, en raison de la guerre, le Groupe a subi un impact matériel négatif important dû aux hostilités et à l'occupation temporaire par les troupes russes, qui s'élève à environ 17 M€, comptabilisés dans les états financiers consolidés actuels, y compris les pertes de récoltes, les machines et infrastructures endommagées, les stocks, etc. (Note 5). En outre, des changements opérationnels ont eu lieu au cours de l'année, le Groupe ayant été contraint de s'adapter à de nouvelles conditions commerciales :



- Fournitures. La Société a réussi à contracter la totalité du volume d'engrais nécessaire à la fin de 2021, de sorte qu'aucune pénurie n'a été observée en 2022 ; à partir de février 2022, la gestion manuelle des approvisionnements en produits chimiques a été appliquée, ce qui signifie que des alternatives ont été recherchées manuellement parmi les fournisseurs qui disposaient de matières premières et pouvaient les livrer physiquement aux exploitations agricoles de la société. Cependant, dès la fin de l'année 2022, la Société a repris le travail de la plateforme d'appels d'offres pour déterminer les fournisseurs de produits chimiques, d'engrais, de pièces détachées et de semences, comme c'était le cas avant la guerre en Ukraine. Dans l'ensemble, au cours de l'année 2022, le Groupe disposait de suffisamment de semences, d'engrais, de carburant, de pesticides et d'autres intrants nécessaires à l'exécution des campagnes de semis et de récolte, ainsi que des véhicules, des machines agricoles et des ressources humaines nécessaires..
- Ventes. En 2022, une détérioration significative des conditions de vente due à la guerre a été observée en raison du blocus des ports maritimes ukrainiens au cours du premier semestre, d'une logistique fortement compliquée dans toute l'Ukraine en raison des dommages causés aux infrastructures, et de la faiblesse des prix des produits agricoles. Après l'invasion russe, une partie des acheteurs habituels de la société, dont les actifs étaient situés dans l'est et le sud du pays (usines de transformation, terminaux portuaires de Mykolaiv), ont suspendu l'achat de céréales et d'oléagineux auprès des silos de la région de Kharkiv, de sorte que les restes de la récolte 2021 ont été vendus au printemps et à l'été 2022 avec livraison dans d'autres régions du pays (régions de Poltava, Lviv, Ternopil, Volyn, Chernivtsi). Après la reprise des exportations portuaires en août 2022, la Société a concentré ses exportations sur les ports d'Odessa (Chornomorsk, Port Pivdenny, Odessa), bien que les saisons précédentes, les céréales du Groupe aient été principalement livrées à Mykolaiv afin de réduire les coûts logistiques. À la fin de 2022, la principale direction pour l'expédition des céréales de la société était présentée par les ports profonds d'Odessa, mais il y avait souvent des files d'attente et des retards dans le déchargement des céréales en raison du manque de capacités portuaires libres pour le stockage et de la lenteur de l'arrivée de nouveaux navires en raison de leur inspection à long terme dans le cadre du "corridor céréalier". En outre, en raison des pannes d'électricité causées par les attaques de missiles russes sur l'infrastructure énergétique de l'Ukraine à la fin de 2022 et au début de 2023, le chargement des céréales dans les voitures ou les wagons aux silos de la région de Kharkiv a été considérablement ralenti.
- Les frais commerciaux, généraux et administratifs et les autres frais d'exploitation, ainsi que les dépenses d'investissement, ont été réduits au minimum nécessaire pour répondre aux besoins essentiels de l'activité principale du Groupe.
- Les mesures de mobilisation ont eu un impact mineur sur les activités de la Société. À la fin de 2022, 16 employés ont été mobilisés (une moyenne de 3 personnes pour 1 entité juridique du Groupe), soit 3 % de l'ensemble du personnel du Groupe. Des restrictions supplémentaires ont eu lieu au cours de l'année 2022 en raison de l'évacuation partielle du personnel vers des régions d'Ukraine qui ne sont pas sur la ligne de front ou vers l'étranger. Néanmoins, dès le début de la guerre, la Société a organisé le travail à distance pour le personnel clé. En outre, à la fin de 2022, 87 employés de la Société étaient soumis à une réserve et à une exemption du service militaire obligatoire.



- Financement bancaire et commercial. En 2022, la Société n'a pas fait appel à des sources de financement externes. Grâce à la solide position de trésorerie du Groupe à la fin de 2021 (en raison de la campagne agricole 2021 réussie et des prix absolument remarquables des récoltes), la direction de la Société a été en mesure de couvrir toutes les dépenses opérationnelles, y compris l'exécution des campagnes de semis et de récolte 2022 dans des conditions de guerre extrêmement difficiles et en dépit des pertes importantes subies au cours de l'année. À la fin de 2022, un nombre limité de banques et de partenaires commerciaux restaient disponibles comme source de financement.

La direction a préparé des prévisions financières actualisées, y compris des prévisions de flux de trésorerie, pour les douze mois à compter de la date d'approbation de ces états financiers, en tenant compte des scénarios les plus probables et les plus défavorables possibles pour les impacts commerciaux actuels de la guerre. Les prévisions ont été établies sur la base des hypothèses clés suivantes:

- l'évolution de la guerre et l'invasion militaire de l'Ukraine permettront d'utiliser les installations de production existantes du Groupe ;
- la capacité de mener des campagnes de récolte et de semis sur les exploitations agricoles actuellement gérées par le Groupe (environ 30 000 hectares) ;
- tous les actifs du groupe disponibles à la date d'élaboration des prévisions sont sûrs et en bon état ;
- les itinéraires logistiques existants continueront d'être disponibles ;
- les capacités de stockage de tiers continueront d'être disponibles ;
- le Groupe sera en mesure de se procurer des niveaux suffisants d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, carburant et autres intrants pour la culture des céréales) pour les campagnes agricoles 2023 et 2024 ;
- le Groupe envisage un financement externe supplémentaire auprès de banques ou de partenaires commerciaux au cours du second semestre 2023 pour financer les activités opérationnelles du Groupe.

Ces prévisions indiquent que, compte tenu des difficultés raisonnables, le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations dans un avenir prévisible. La direction reconnaît que le développement futur des activités militaires et leur durée représentent la seule source d'incertitude qui peut jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation et, par conséquent, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de vendre ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. La recouvrabilité des actifs du Groupe, ainsi que les opérations futures du Groupe, peuvent être significativement affectées par l'environnement macroéconomique actuel et futur. L'ampleur de l'impact du développement des activités militaires sur l'activité du Groupe n'est pas connue, mais il pourrait être significatif, car la guerre se poursuit à la date de cette publication. Malgré la seule incertitude significative liée à la guerre en Ukraine, la direction continue de prendre des mesures pour minimiser son impact sur le Groupe et, par conséquent, considère qu'il est approprié d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation au moment de la préparation de ces états financiers consolidés.



2.2. Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe

En décembre 2019, une épidémie causée par une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) s'est déclarée à Wuhan (Chine), avant de se propager à d'autres pays. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié l'événement de pandémie. L'Ukraine a décrété l'état d'urgence le 25 mars 2020. À la fin de 2020, l'Ukraine avait adopté le Calendrier national de vaccination contre le COVID-19 et une campagne de vaccination a commencé en février 2021. Le gouvernement ukrainien a approuvé l'utilisation des vaccins AstraZeneca/Covishield, Sinovac Biotech, et Pfizer en Ukraine. En 2021, la vaccination a été effectuée dans toute l'Ukraine.

En raison de la pandémie de COVID-19, des secteurs de l'économie ukrainienne ont été fortement touchés en 2020, avec une lente reprise en 2021 compte tenu de la reprise mondiale post-pandémique. Grâce à la campagne de vaccination menée en 2021, l'Ukraine a pu assouplir les conditions de quarantaine, permettant aux entreprises de fonctionner dans des conditions proches de la normale tout en maintenant les mesures préventives minimales nécessaires. Le secteur agricole a été le moins touché par les restrictions de quarantaine, tandis que les services, le commerce et les transports ont été les plus touchés.

En accord avec la réglementation nationale et les meilleures pratiques recommandées, AgroGeneration a mis en place des mesures sanitaires pour assurer la sécurité de ses salariés, tel que la distanciation sociale, des règles de désinfection adaptées, l'organisation d'exams médicaux dans les bureaux ou les installations médicales locales etc. Les employés travaillaient depuis leur domicile, dans la mesure du possible. Tout déplacement a pratiquement été supprimé pour que les employés puissent respecter les obligations de confinement, et les employés intervenant directement sur le terrain obéissent à l'ensemble des normes sanitaires en vigueur. En 2021, la Société a adopté une position proactive, en promouvant la vaccination ainsi que d'autres mesures visant à assurer la sécurité des employés conformément aux instructions annoncées par le gouvernement ukrainien. Le Groupe a mis en place un programme de vaccination des salariés dans les établissements de santé locaux. Fin 2021, 92 % des salariés du siège social du Groupe et 50 % des salariés des fermes étaient vaccinés.

En 2022, les restrictions de quarantaine en Ukraine en raison du COVID 19 ont été maintenues, mais ont subi des ajustements en raison de la guerre déclenchée par la Russie en février 2022. Depuis le début de la guerre et pendant la période de la loi martiale, le gouvernement a annulé la mise en place de différents niveaux de danger épidémique en Ukraine, mais a également prolongé la quarantaine et l'état d'urgence pour empêcher la propagation du COVID-19 (la dernière prolongation a eu lieu fin avril 2023 jusqu'en juin 2023). En raison de la guerre, le nombre quotidien de vaccinations dans le pays a considérablement diminué en 2022. Cependant, malgré les contraintes de guerre, selon les autorités gouvernementales ukrainiennes, il existe une quantité suffisante de vaccins dans le pays. Au total, en avril 2023, 5,5 millions de personnes ont été infectées par le COVID-19 en Ukraine depuis le début de l'épidémie, dont plus de 112 000 sont mortes de la maladie.

Depuis le début de l'épidémie, aucun effet sur la rentabilité de l'entreprise n'a été enregistré, et la direction ne constate pas de changement substantiel subit dans ses activités.



Si la situation venait à empirer, la pandémie de COVID-19 risque également d'avoir des effets sur les états financiers. La Société pourrait éventuellement en constater l'impact sur son chiffre d'affaires, le coût et le délai de livraison des intrants (ce qui affecterait les rendements), et l'augmentation des frais de stockage. Ces facteurs, qui ne sont pas exhaustifs, pourraient alors peser sur les flux de trésorerie et le bilan de la Société. La direction du Groupe va continuer à suivre de près la situation et à apprécier la nécessité de mesures supplémentaires au fil de l'évolution de la situation.

3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques géopolitiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité sur les marchés des capitaux, un niveau d'inflation relativement élevé et certains déséquilibres des finances publiques et du commerce international. Bien que l'économie ukrainienne ait affiché une tendance positive à la reprise ces dernières années, elle a connu une croissance bien inférieure à son potentiel et aurait dû croître plus rapidement étant donné l'ampleur de sa baisse précédente. Le gouvernement ukrainien continue de poursuivre un programme global de réformes structurelles visant à éliminer les déséquilibres existants dans l'économie, dans les finances publiques et la gouvernance, à lutter contre la corruption, à réformer le système judiciaire, etc. dans le but d'assurer une croissance économique durable dans le pays.

Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme des réformes, avec une dette publique et inflation en baisse, et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie du Covid-19 et les mesures de confinement ont entraîné une forte récession économique avec des effets négatifs visibles qui ont été observés vers la fin de 2020. L'économie ukrainienne a renoué avec la croissance en 2021, surmontant les implications négatives des restrictions liées au Covid-19. Cependant, depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un autre fort ralentissement économique et géopolitique suite à l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février avec des impacts qui ne peuvent être évalués avec précision à l'heure actuelle car la guerre se poursuit en Ukraine.

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, qui a conduit à une guerre à grande échelle dans tout le pays. Les hostilités en cours entraînent des pertes importantes parmi la population, des déplacements de population, des dommages aux infrastructures et une perturbation de l'activité économique en Ukraine. En avril 2023, environ 8,2 millions de réfugiés ukrainiens avaient été enregistrés en Europe, tandis que 5,4 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur de l'Ukraine. En avril 2023, plus de 5 millions d'Ukrainiens s'étaient inscrits pour bénéficier d'une protection temporaire ou de régimes de protection nationaux similaires en Europe. Selon les données de l'ONU en date de mars 2023, le plus grand nombre de réfugiés bénéficiant du statut de protection temporaire se trouve actuellement en Allemagne (plus de 1 million de personnes), en Pologne (jusqu'à 1 million de personnes) et en République tchèque (environ 0,4 million de personnes). La guerre a entraîné une perturbation des chaînes d'approvisionnement, une diminution de la fourniture de certains biens, une augmentation des coûts des



entreprises, la destruction d'installations de production et d'infrastructures (dans le secteur de l'énergie en particulier) et l'occupation temporaire de certains territoires. Depuis le début de la guerre, les ports maritimes ukrainiens ont été bloqués (jusqu'en août 2022, date à laquelle des accords d'exportation ont été signés entre l'Ukraine, la Turquie et l'ONU), les aéroports ont été fermés et endommagés, et de nombreuses routes et ponts ont été endommagés ou détruits, ce qui a encore aggravé les difficultés de transport et de logistique. Selon un rapport de la Banque mondiale datant de mars 2023, le coût estimé du redressement et de la reconstruction de l'Ukraine à la suite de la guerre menée par la Russie dans le pays s'élèverait à au moins 410 milliards de dollars. Selon les dernières estimations du gouvernement ukrainien, le coût des dommages causés à l'économie et aux infrastructures de l'Ukraine s'élève à plus de 700 milliards de dollars.

Dès le début de l'invasion, tous les ports ukrainiens de la mer Noire ont cessé de fournir des services de transbordement en raison du conflit armé sur le territoire de l'Ukraine, y compris les zones maritimes qui ont complètement suspendu les exportations effectuées via les ports maritimes ukrainiens. Le transport de marchandises était assuré par chemin de fer et par route. Après plusieurs mois de blocus russe des ports maritimes ukrainiens, le 22 juillet 2022, l'Ukraine, l'ONU, la Turquie et la Russie ont signé l'initiative céréalière de la mer Noire. Conformément à cet accord, trois ports ukrainiens de la mer Noire (Odesa, Chornomorsk and Pivdennyi) ont été débloqués au début du mois d'août 2022. Malgré le fait que ces trois ports ont repris leurs activités, le flux de navires à destination et en provenance des ports ukrainiens de la mer Noire n'a pas atteint les niveaux d'avant-guerre en raison de la lenteur des inspections des navires, qui a entraîné des files d'attente dans le "corridor céréalière", et de la nature à court terme de l'accord, qui nécessite sa prolongation tous les trois ou quatre mois et, par conséquent, rend les acheteurs réticents à conclure de nouveaux contrats d'exportation. À la fin du mois d'avril 2023, 28,8 millions de tonnes de produits agricoles ont déjà été exportés via le "corridor céréalière".

Après le début de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, le gouvernement ukrainien avait pour objectif de maintenir la stabilité macroéconomique et d'éviter une catastrophe humanitaire dans le pays. Il a mis en œuvre des mesures d'urgence pour protéger les opérations gouvernementales de base et garantir que les Ukrainiens puissent continuer à avoir accès à des liquidités et répondre à leurs besoins les plus élémentaires. Ces mesures comprennent la fixation du taux de change officiel, le report de la décision concernant le changement du taux directeur de la police, les modifications fiscales, etc. La Banque nationale d'Ukraine (la BNU) a pris les mesures nécessaires pour assurer la continuité des paiements en espèces et sans numéraire et pour soutenir le fonctionnement continu du système bancaire ukrainien pendant la loi martiale. Malgré la situation instable actuelle, le système bancaire reste stable, avec des liquidités suffisantes même si la loi martiale se poursuit, et tous les services bancaires sont disponibles pour ses clients, tant les personnes morales que les particuliers. Les entreprises opérant en Ukraine paient des impôts et l'argent circule toujours dans le système financier.

En juin 2022, la BNU a fixé le taux directeur à 25 % par an, par rapport à son niveau précédent de 10 %. Les prévisions actualisées prévoient de le maintenir inchangé au moins jusqu'au premier trimestre 2024. Le taux de change est resté fixé à 29,25 UAH pour un dollar américain jusqu'au 21 juillet 2022, date à laquelle il a été porté à 36,57 UAH par la BNU. La BNU a déclaré qu'un taux de change fixe reste un point d'ancrage pour assurer la stabilité financière et que les conditions monétaires strictes seront maintenues. Une fois que l'économie et le système financier auront retrouvé un fonctionnement normal, la BNU reviendra à son format traditionnel de ciblage de l'inflation avec un taux de change flottant. Ces mesures visent à assurer le



fonctionnement fiable et stable du système financier ukrainien et à faciliter le soutien aux Forces armées de l'Ukraine, ainsi que le bon fonctionnement des infrastructures critiques. Le 15 mars 2022, la Verkhovna Rada d'Ukraine a adopté le régime fiscal suivant jusqu'à la fin de la loi martiale : annulation des droits d'accise sur le carburant et diminution du taux de TVA pour l'importation de carburant de 20 % à 7 % ; le plafond des recettes annuelles pour l'application d'un système d'imposition simplifié et le paiement d'une taxe unique est passé de 10 millions d'UAH à 10 milliards d'UAH et le taux d'imposition est fixé à 2 %, aucune limitation du nombre d'employés pour les grandes entreprises ; les propriétaires fonciers sont exemptés du paiement de la taxe foncière et du loyer foncier dans les zones où se déroulent des combats ou dans les territoires temporairement occupés, ou jonchés d'objets explosifs, la période d'exemption s'étendant de mars 2022 au 31 décembre de l'année suivant l'année au cours de laquelle la loi martiale sera annulée ; les transactions sur le transfert volontaire de tout inventaire, la prestation de services aux Forces armées de l'Ukraine et aux unités de défense territoriale ne sont pas taxées ; la pénalité pour violation de la loi fiscale n'est pas appliquée ; la taxe environnementale sur les installations situées dans les zones où des combats ont eu lieu ou dans les territoires temporairement occupés a été annulée pour 2022. En mars 2022, le gouvernement a introduit un quota zéro sur les exportations d'engrais minéraux, de bétail, de viande de bétail, de seigle, de sarrasin, de millet, de sucre et de sel de table. Les exportations de blé, de maïs, de viande de poulet, d'œufs et d'huile de tournesol sont soumises à licence. L'exportation de gaz d'origine ukrainienne est interdite.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, des organisations internationales (FMI, BERD, UE, Banque mondiale), ainsi que des pays et des organisations caritatives, ont fourni à l'Ukraine des financements bilatéraux et concessionnels, des dons et un soutien matériel. En 2022, l'Ukraine a reçu plus de 32 milliards de dollars d'aide internationale, dont plus de 14 milliards de dollars sous forme de subventions. Cela a permis au pays de financer une plus grande partie du déficit budgétaire consolidé (plus de 27% du PIB, hors dons), et d'augmenter les réserves internationales, à 28,5 milliards de dollars en fin d'année. Avec l'aide internationale déjà annoncée, le financement officiel global en 2023 pourrait dépasser 38 milliards de dollars.

L'activité économique a commencé à se redresser en raison de la libération des régions du nord et d'une diminution du nombre de régions touchées par les activités militaires. Grâce à l'adaptation rapide des entreprises et des ménages aux nouvelles conditions et à l'amélioration des résultats du second semestre 2022, la baisse du PIB réel pour l'ensemble de 2022 est estimée à 30,3 %. Selon les prévisions les plus récentes de la Banque nationale d'Ukraine (la BNU), la BNU s'attend à ce que la croissance du PIB réel soit faible en 2023 à 0,3 %, augmentant en 2024 à 4,1 %, et s'accroissant en 2025 à 6,4 %, cependant, les perspectives pourraient se dégrader fortement si le conflit se prolonge. Les dommages et les perturbations causés par la guerre, les prix de l'énergie constamment élevés et l'inflation record dans les pays partenaires ont alimenté les pressions sur les prix en Ukraine. Les anticipations d'inflation des entreprises et des ménages ont nettement augmenté. Cela s'est traduit par une détérioration de la structure des échéances des dépôts bancaires et une augmentation des dépenses pour certains biens durables, principalement des biens importés. Au second semestre 2022, l'inflation s'est stabilisée, bien qu'elle reste élevée à 26,6 % à la fin de 2022 ; selon les récentes prévisions de la BNU, elle diminuera à 18,7 % en 2023.

Dans l'ensemble, l'ampleur de la contraction de l'économie ukrainienne est cependant soumise à un degré élevé d'incertitude liée à la durée et à l'intensité de la guerre, qui se poursuit actuellement. La poursuite de



la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion russe de l'Ukraine et du succès du gouvernement ukrainien dans la réalisation de nouvelles réformes et d'une stratégie de relance (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après la fin de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés. Toutes les filiales d'exploitation agricole du Groupe sont situées dans l'oblast de Kharkiv en Ukraine, où il existe un risque élevé de nouvelle escalade du conflit militaire, qui est déjà en place depuis février 2022. En 2022, les semis du groupe dans l'oblast de Kharkiv représentaient environ 30 000 ha. La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et d'incohérence. Bien que la transformation du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien.

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués (situation courante), ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.

Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société.

3.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7 993 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours de la période 2015-2021, la hryvnia



a continué à se déprécier pour tomber à 27,28 UAH/USD à la fin de 2021. En réaction à l'agression russe contre l'Ukraine le 24 février 2022, la BNU a fixé le taux de change à 29,25 UAH pour un dollar américain jusqu'au 21 juillet 2022, date à laquelle la BNU l'a porté à 36,57 UAH. Selon la BNU, un taux de change fixe reste un point d'ancrage pour assurer la stabilité financière, de sorte que les conditions monétaires strictes seront maintenues. Une fois que l'économie et le système financier auront retrouvé un fonctionnement normal, la BNU reviendra à son format traditionnel de ciblage de l'inflation avec un taux de change flottant.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) sont influencés par la conjoncture du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où les prix locaux ne s'ajusteraient pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

Dettes financières

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si, au 31 décembre 2022, les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 177 k€.

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2022 sont constitués de d'équivalents de trésorerie et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

Si, au 31 décembre 2022, le dollar américain avait diminué / augmenté de 10 % par rapport à l'euro, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'année aurait été plus faible / plus élevé de 211 k€.

3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.



Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Le Groupe se couvre contre le risque lié aux prix en faisant des ventes à terme en Ukraine (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollars américains) au cours des mois précédant la récolte, de façon à verrouiller sa marge.

3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national. Le Groupe envisage un financement externe supplémentaire auprès de banques ou de partenaires commerciaux au cours du second semestre 2023 pour financer ses activités opérationnelles.

Outre les éléments précédents, le Groupe fait appel à d'autres sources de financement, comme les paiements anticipés de contrats à terme et le recours à des billets à ordre garantis et à l'allongement des délais de paiement par certains fournisseurs d'intrants. Ces instruments complémentaires apportent davantage de souplesse pour mener à bien les opérations habituelles pendant la saison des récoltes.

3.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la Société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas.



3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. À ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. AgroGeneration finance la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays.

4. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.

4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si, au 31 décembre 2022, les prévisions de l'équipe de direction avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées / diminuées d'environ 335 k€.

Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.



4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe comptabilise le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action.

4.4. Juste valeur des immobilisations

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour savoir si la valeur comptable des immobilisations incorporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.

Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, constructions, machines, équipements et autres immobilisations ne s'écartait pas sensiblement de leur juste valeur au 31 décembre 2022.

5. Restructuration opérationnelle : liquidation partielle des actifs

En 2022, en raison de l'invasion russe de l'Ukraine lancée en février et toujours en cours, environ 25 000 hectares de terres agricoles du Groupe avec les actifs fixes et les infrastructures de production connexes sur ces terres agricoles ont été reconnus par la direction comme "toxiques", car leur valeur a fortement diminué, étant (i) détruits ou endommagés par les activités militaires, (ii) situés près des lignes de front sans accès à ces dernières et incapables d'utiliser ces actifs (y compris l'exploitation minière extensive), (iii) des actifs pour lesquels la Société a encouru des dépenses ou augmenté ses dettes mais n'a pas été en mesure d'utiliser ces actifs. Les actifs "toxiques" comprenaient les équipements agricoles, les immobilisations et les biens immobiliers, les stocks et les terres agricoles. Quatre exploitations de production sur les six que compte le Groupe possédaient de tels actifs "toxiques" avec des montants différents de perte d'actifs. Les actifs "toxiques" n'ont pas été exploités par le Groupe en 2022 et n'étaient pas prêts à l'être au cours des prochaines saisons de production. Néanmoins, la Société a dû continuer à comptabiliser les coûts de location des terres agricoles "toxiques", à les payer ou à créer des réserves financières pour ces obligations sur une base annuelle (plus de 2 millions de dollars par an, ou plus de 6 millions de dollars pour les trois prochaines années). En outre, ces terres agricoles ont nécessité des dépenses substantielles pour leur restauration, y compris le coût du déminage et de la remise en culture,



ainsi que des dépenses en capital pour le renouvellement des machines et de l'infrastructure de production. La direction a évalué le coût total de l'entretien (y compris le coût du bail foncier) et de la remise en état des actifs "toxiques" à plus de 50 millions de dollars.

La procédure de restructuration semblait être la seule option dont disposait le Groupe, à côté d'une injection massive de liquidités. L'autre option serait d'attendre d'éventuelles subventions des États à la fin de la guerre, mais pas encore en discussion.

L'objectif de la restructuration était de radier complètement du bilan du groupe les actifs, les biens, les droits de propriété et les obligations connexes, etc., qui ont été endommagés, perdus ou autrement affectés après le 24 février 2022 pendant la loi martiale résultant de l'agression armée russe.

La liste des entités qui ont fait l'objet d'une nouvelle liquidation comprenait la ferme Donets, la ferme Burlutske, les sociétés nouvellement créées Barvinkivska Agro et Podolivska Agro (auxquelles ont été transférés les actifs "toxiques" initialement comptabilisés dans les bilans des fermes Podolivska et Barvinkivska). Les terres louées qui ont été décomptabilisées dans le cadre du processus de réorganisation représentaient environ la moitié des 56 000 hectares exploités par le groupe au début de l'année 2022, avant la guerre.

Un appel d'offres pour la sélection d'une société de liquidation a été lancé en septembre 2022. Début octobre 2022, le contrat avec la société de liquidation choisie a été signé.

Au 31 décembre 2022, ces 4 sociétés (y compris Burlutske et Donets) ne sont pas incluses dans la structure juridique consolidée du Groupe. Le passif du Groupe a été évalué à 1,1 million de dollars à verser à la société liquidatrice pour l'exécution de la liquidation.

La perte nette totale des actifs endommagés et la réorganisation qui en résulte sont représentées dans les états financiers consolidés de la manière suivante :

Pertes, dépenses et autres effets résultant de la guerre (en milliers d'euros)	2022
Pertes et coûts matériels directs causés par la guerre (immobilisations, actifs biologiques et travaux en cours, stocks d'inventaire, action caritative)	(15 528)
Coûts liés à la procédure de liquidation	(1 130)
Total des pertes et des coûts encourus en 2022 du fait de la guerre	(16 658)
Moins effet positif de la réduction des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs, nets	1 210
Perte nette sur les dommages de guerre et décomptabilisation qui en résulte	(15 448)

6. Événements postérieurs à la date de clôture

6.1. Financement du commerce

Au cours du premier trimestre 2023, les sociétés du Groupe ont obtenu un financement commercial à court terme de la part d'un partenaire de longue date, la société Agropetsinvest. Le partenaire a fourni des matériaux agricoles au cours du premier trimestre avec un report de remboursement jusqu'au 1er



décembre 2023. Dans le cadre de ce financement commercial, AgroGeneration SA a présenté la garantie d'entreprise pour le remboursement de la dette du fournisseur de 1,7 million de dollars.

7. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

7.1. Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2022. Ils comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 31 décembre 2022. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 31 décembre 2022 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2021, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

Normes et déclarations d'amendements dans l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022

- Amendements à IFRS 3 - Référence au cadre conceptuel (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IAS 16 - Immobilisations corporelles: produit avant utilisation prévue (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IAS 37 - Contrats déficitaires - Coûts de l'exécution d'un contrat (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des Normes internationales d'information financière - Filiale en tant que premier adoptant (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IFRS 9 Instruments financiers - Commissions dans le test des «10%» pour la décomptabilisation des passifs financiers (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location – traitement des incitations à la location (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Amendements à IAS 41 Agriculture - Imposition des évaluations à la juste valeur (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location Concessions de location liées à Covid 19 (l'amendement entre en vigueur le 1er juin 2020 mais, pour s'assurer que l'allègement est



disponible lorsque cela est le plus nécessaire, les locataires peuvent appliquer l'amendement immédiatement dans tout état financier - intermédiaire ou annuel.

- Amendement à IFRS 16 - Concessions de loyers liées à Covid-19 après le 30 juin 2021 (appliqué pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er avril 2021).

Normes et déclarations d'amendements dans l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023

Normes nouvelles ou révisées

Approuvé par l'UE

- IFRS 17 - Contrats d'assurance (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023).

Amendements aux normes

Approuvé par l'UE

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021).
- Amendements à IFRS 4 - Extension de l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 - Définition des estimations comptables (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 - Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendement à IFRS 17 - Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IFRS 16 - Passif locatif dans le cadre d'une cession bail (applicable aux exercices comptables annuels commençant le 1er janvier 2024 ou après cette date)
- Amendements à IAS 1 - Passifs non courants avec covenants (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024)

Pas encore approuvé par l'UE

- Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en courant ou non courant (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024)
- Amendements à IAS 1 et IFRS Practice Statement 2 - Divulgence des méthodes comptables (appliqués pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023).

Approuvé pour utilisation dans l'UE, cependant, comme les déclarations de pratique ne sont pas approuvées pour application dans l'UE, les amendements à la déclaration de pratique IFRS 2 n'ont pas été approuvés.

Ces normes n'ont pas eu d'effet matériel sur les états financiers du Groupe.

En 2021, le Groupe a modifié sa méthode comptable pour les passifs liés aux contrats de location-financement et les actifs correspondants liés aux droits d'utilisation, conformément à la norme IFRS 16. Cette modification prévoit d'inclure l'intégralité du paiement effectif du bail foncier, par opposition au



paiement contractuel uniquement, dans l'évaluation des actifs et des passifs liés aux droits d'utilisation. Pour plus de détails, se référer à la note 5 des états financiers consolidés 2021.

7.2. Consolidation

(a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont totalement consolidées. Par « contrôle », on entend la situation dans laquelle les conditions suivantes sont toutes réunies :

- L'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- L'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- La capacité à exercer son pouvoir pour influencer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 31 décembre 2022, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intragroupe, sont éliminés en totalité.

(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée en gain d'acquisition dans le Compte de résultat consolidé.

7.3. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).



La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intragroupe à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

(c) Conversion des États financiers exprimés en devise étrangère

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour devise celle d'une économie hyper-inflationniste au 31 décembre 2022) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant:

Taux de change pour 1 €	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Moyen	Moyen	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	34,00	38,95	32,30	34,74
Dollar américain (USD)	1,05	1,07	1,18	1,23



Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

7.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.

7.5. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.



Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans.

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'excédent de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est directement transféré dans le report à nouveau. Un transfert n'est effectué de la réserve de réévaluation vers le report à nouveau que lorsqu'une immobilisation est sortie du bilan.

7.6. Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.



7.7. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs et bétail.

Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des frais de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les frais de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des frais de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

(i) Cultures dans les champs

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 31 décembre 2022, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

pour la détermination des prix



- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été défalqués des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

pour la détermination des rendements

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs. Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

(ii) *Animaux d'élevage*

La juste valeur des animaux d'élevage est déterminée à partir du prix de marché des animaux d'élevage d'âge similaire, de leur race et de leur valeur génétique. Le bétail, dont le prix ou la valeur déterminés sur le marché ne sont pas connus et dont les autres estimations de la juste valeur sont clairement considérées comme n'étant pas fiables, est comptabilisé à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente d'actifs évalués en appliquant un taux avant impôt déterminé par le marché.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs à court terme ou actifs immobilisés en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

(c) *Produits agricoles*

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des frais de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 15).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) *En-cours (stocks d'en-cours)*

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

7.8. Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers

Les contrats de location sont comptabilisés, évalués et présentés conformément à la norme IFRS 16. Le Groupe constate un droit d'utilisation d'actif et un passif de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat pour tous les contrats de location conférant le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une période de temps donnée.



Le droit d'utilisation d'un actif est amorti en utilisant la méthode d'amortissement linéaire entre la date d'entrée en vigueur et la première des deux dates correspondant respectivement à la fin de la durée de vie utile du droit d'utilisation de l'actif et à l'échéance du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation de l'actif subit périodiquement une dépréciation et est corrigé de certains retraitements du passif de loyers.

Le passif de loyers est initialement comptabilisé à la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisée au taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les paiements de loyers inclus dans la comptabilisation du passif de loyers comprennent :

- les paiements fixes,
- les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement constaté en utilisant l'indice ou le taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes qui doivent être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, le paiement de loyer pendant la période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prorogation, et les pénalités pour résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas procéder à sa résiliation anticipée.

Le Groupe a choisi de ne pas constater les droits d'utilisation d'actifs et les passifs de loyers pour les contrats de location de courte durée (contrat d'une durée inférieure à 12 mois et sans option d'achat). Le Groupe comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location dans les charges en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Montants comptabilisés en bénéfice ou perte

(en milliers d'euros)	2022
Intérêts sur passifs de loyers	2 395
Paiements de loyers supplémentaires non contractuels et non inclus dans l'évaluation des passifs de loyers*	-
Produits de sous-location des droits d'utilisation d'actifs	67
Charges liées aux contrats de location de courte durée	138

Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2022
Sortie totale de trésorerie pour les contrats de location	2 443



7.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif.

7.10. Stocks

(a) *Matières premières et autres fournitures*

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.

(b) *Produits finis (produits agricoles)*

Cf. Note 7.7 (c) – Agriculture.

(c) *En-cours*

Cf. Note 7.7 (d) – Agriculture.

7.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

7.12. Impôts courants et différés

(a) *Régime fiscal général*

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 31 décembre 2022 est de 25 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

Les mesures de la réforme fiscale appliquée en France en 2016 prévoyaient une réduction progressive du taux ordinaire d'imposition sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. La loi de finances pour 2018 prévoit une



nouvelle réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, pleinement applicable aux exercices financiers ouverts en 2022. Le calendrier d'application de la réduction progressive est le suivant :

- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés de 28 % est devenu le nouveau « taux ordinaire » (pour tous les bénéficiaires) ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés a été réduit à 26,5 % ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2022, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 25 %.

L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.

L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- Le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- Le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une entreprise agricole bénéficie de dispositions fiscales spécifiques.



Depuis le 1er janvier 2017, le régime de TVA privilégié applicable aux entreprises agricoles est abrogé. Pour en savoir plus, se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».

Parmi les 7 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 31 décembre 2022, 4 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2022 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

7.13. Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

7.14. Provisions

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.

7.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour les activités ukrainiennes du Groupe excluent la collecte de la TVA sur les ventes.

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intragroupe.



Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.

Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.
- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.

7.16. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est inscrite dans les charges au compte de résultat de l'exercice et dans les autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

8. Information sectorielle

Au 31 décembre 2022, le Groupe avait un segment opérationnel en Ukraine, composé de 7 entités juridiques exploitant environ 30 000 hectares de terres cultivables. Suite à la restructuration opérationnelle initiée par le Groupe au troisième trimestre 2022 en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie lancée en février 2022, deux entités juridiques (les fermes Donets et Burlutske) ainsi qu'une partie des actifs du Groupe (y compris les droits de location des terres) des fermes Podolivska et Barvinkivska ont été cédés à la fin de 2022.



9. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette		
	Écart d'acquisition (1)	Autres (2)	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total
31 décembre 2020	18 631	329	18 960	(7 738)	(213)	(7 951)	10 893	116	11 009
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	32	32	-	-	-	-	32	32
Amortissements	-	-	-	(11 208)	(40)	(11 248)	(11 208)	(40)	(11 248)
Écarts de conversion	315	44	359	-	(27)	(27)	315	17	332
Cessions	-	(1)	(1)	-	1	1	-	-	-
31 décembre 2021	18 946	404	19 350	(18 946)	(279)	(19 225)	-	125	125
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	41	41	-	-	-	-	41	41
Amortissements	-	-	-	-	(27)	(27)	-	(27)	(27)
Écarts de conversion	-	(75)	(75)	-	55	55	-	(20)	(20)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes dépréciées dues à la guerre (3)	-	(110)	(110)	-	55	55	-	(55)	(55)
31 décembre 2022	18 946	260	19 206	(18 946)	(196)	(19 142)	-	64	64

Écart d'acquisition - Test de dépréciation

Le Groupe a historiquement soumis chaque année l'écart d'acquisition à un test de dépréciation. L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine (Note 8).

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie étaient déterminées à l'aide du calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée par actualisation des flux de trésorerie en se fondant sur les prévisions opérationnelles.

Les hypothèses principales et la valeur recouvrable totale obtenue historiquement ont été comparés à la capitalisation boursière pour contrôler la vraisemblance du résultat.

Depuis fin 2021, les risques politiques et les risques d'escalade du conflit avec la Russie se sont intensifiés, ce qui s'est traduit par l'invasion militaire russe de l'Ukraine lancée le 24 février 2022 (se référer à la Note 3.1).

La situation de force majeure en Ukraine et pour AgroGeneration en particulier a compromis la viabilité de toute prévision opérationnelle à long terme pour AgroGeneration, qui a perdu sous contrainte près de la moitié de ses terres agricoles en exploitation.



En outre, la guerre en cours a considérablement affecté l'économie mondiale, se traduisant par la volatilité des prix des matières premières, la perturbation des canaux d'approvisionnement, les taux d'inflation.

Les principales hypothèses généralement retenues pour les tests de dépréciation comprennent : des projections budgétaires d'exploitation pour les cinq prochaines années avec une solide connaissance de la superficie des terres agricoles exploitées (UGT définie), des rendements, des prix des intrants et des extrants, du CMPC à long terme du Groupe. Les projections à long terme de ces paramètres au 31 décembre 2021 ainsi qu'au 31 décembre 2022 ne sont pas vérifiables car soumises à des incertitudes importantes résultant des conséquences négatives de la guerre. Le degré de subjectivité (sans hypothèses objectives / réalistes appliquées) limite l'efficacité des tests.

En raison de limitations dans la réalisation de prévisions et d'estimations fiables à long terme pour l'UGT - périmètre opérationnel complet - opérée au 31 décembre 2021, le Groupe n'a pas été en mesure de tester les écarts d'acquisition.

Étant objectivement limité à effectuer des tests fiables et efficaces pour confirmer la valeur comptable de l'écart d'acquisition et se référant aux risques croissants en Ukraine au 31.12.2021, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de l'écart d'acquisition d'un montant total de 11,2 M€ dans le compte de résultat consolidé 2021.

(1) Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels administratifs.

(2) Pertes dépréciées dues à la guerre (se référer aux Notes 2.1 et 5).

10. Droits d'utilisation d'actifs (terrains)

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
31 décembre 2020 - Montant après retraitement	19 919	(6 812)	13 107
Acquisitions	82	-	82
Cessions	(27)	7	(20)
Amortissements	-	(3 150)	(3 150)
Écarts de conversion	2 501	(939)	1 562
Autres variations	887	918	1 805
31 décembre 2021	23 362	(9 976)	13 386
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Amortissements	-	(2 403)	(2 403)
Écarts de conversion	(3 952)	1 763	(2 189)
Cession due à la restructuration suite à la guerre (1)	(9 672)	4 008	(5 664)
Autres variations	2 889	706	3 595
31 décembre 2022	12 627	(5 902)	6 725

(1) Les droits d'utilisation d'actifs des terrains situés dans la zone ayant souffert de manière significative des hostilités de l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, qui ont été décomptabilisés dans le cadre de la procédure de restructuration opérationnelle suivante (se référer aux Notes 2.1, 5 et 18)



11. Immobilisation corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette				
	Constru- ctions	Machine s agricoles et autres	Droits d'utilisa- tion d'actifs	En cours et prépai- ement s	Total	Const- ructio- ns	Machine s agricoles et autres	Droits d'utilisa- tion d'actifs	Total	Constr- u- ction- s	Machin- es agricol- es et autres	Droits d'utilisa- tion d'actifs	En cours et prépai- ement s	Total
31 décembre 2020 – montant après retraitement	6 167	11 258	2 100	600	20 125	-	(270)	(386)	(656)	6 167	10 988	1 714	600	19 469
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	479	1 374	1 174	69	3 096	-	-	-	-	479	1 374	1 174	69	3 096
Amortissements	-	-	-	-	-	(834)	(4 578)	(515)	(5 927)	(834)	(4 578)	(515)	-	(5 927)
Écarts de conversion	780	1 487	297	47	2 611	(37)	(232)	(46)	(315)	743	1 255	251	47	2 296
Cessions	(53)	(294)	-	(38)	(385)	6	150	-	156	(47)	(144)	-	(38)	(229)
Autres mouvements	-	1 113	(395)	(658)	60	-	(17)	570	553	-	1 096	175	(658)	613
31 décembre 2021	7 373	14 938	3 176	20	25 507	(865)	(4 947)	(377)	(6 189)	6 508	9 991	2 799	20	19 318
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	28	658	45	130	861	-	-	-	-	28	658	45	130	861
Amortissements	-	-	-	-	-	(533)	(3 189)	(480)	(4 202)	(533)	(3 189)	(480)	-	(4 202)
Écarts de conversion	(1 173)	(2 588)	(615)	(18)	(4 394)	168	1 117	124	1 409	(1 005)	(1 471)	(491)	(18)	(2 985)
Cessions	-	(512)	-	-	(512)	-	193	-	193	-	(319)	-	-	(319)
Pertes dépréciées dues à la guerre (1)	(2 748)	(3 969)	(434)	-	(7 151)	620	2 083	115	2 818	(2 128)	(1 886)	(319)	-	(4 333)
Autres mouvements	-	(32)	72	(19)	21	-	123	-	123	-	91	72	(19)	144
31 décembre 2022	3 480	8 495	2 244	113	14 332	(610)	(4 620)	(618)	(5 848)	2 870	3 875	1 626	113	8 484

(1) Pertes dépréciées dues à la guerre (se référer aux Notes 2.1 et 5)

Les immobilisations corporelles comprennent des actifs détenus et loués.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022
Immobilisations corporelles détenues	6 858
Droits d'utilisation d'actifs	1 626
Total immobilisations corporelles	8 484

Le Groupe loue des terrains et des constructions, véhicules et machines. Les informations relatives aux contrats de location aux termes desquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.



Droits d'utilisation d'actif

(en milliers d'euros)

	Terrains	Bâtiments	Machines agricoles	Total
Solde au 31 décembre 2020 - montant après retraitement	13 107	139	1 575	14 821
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	(366)	(366)
Acquisitions	82	-	1 174	1 256
Cessions	(20)	-	-	(20)
Dotations aux amortissements pour l'exercice	(3 150)	(184)	(331)	(3 665)
Écarts de conversion	1 562	34	217	1 813
Autres variations	1 805	541	-	2 346
Solde au 31 décembre 2021	13 386	530	2 269	16 185
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	45	45
Cessions	-	-	-	-
Dotations aux amortissements pour l'exercice	(2 403)	(184)	(296)	(2 883)
Écarts de conversion	(2 189)	(94)	(397)	(2 680)
Pertes dépréciées dues à la guerre (1)	(5 664)	(9)	(310)	(5 983)
Autres variations	3 595	72	-	3 667
Solde au 31 décembre 2022	6 725	315	1 311	8 351

(1) Pertes dépréciées dues à la guerre (se référer aux Notes 2.1 and 5)

Contrats de location de bâtiments (surtout loyers de bureaux).

Contrats de location de machines et d'équipements (surtout loyers de machines agricoles).

Contrats de location de terrains (surtout loyers de terrains affectés à un usage agricole).



12. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	<u>Courants</u>		<u>Total</u>
	<u>Autres immobilisations financières (1)</u>	<u>Dépôts à terme</u>	<u>Total</u>
31 décembre 2020	-	342	342
Acquisition d'immobilisations financières	3 817	42	3 859
Cession d'immobilisations financières	(1 275)	(368)	(1 643)
Autres mouvements	-	-	-
Écarts de conversion	105	28	133
31 décembre 2021	2 647	44	2 691
Acquisition d'immobilisations financières	-	86	86
Cession d'immobilisations financières	(2 603)	(40)	(2 643)
Autres mouvements	-	-	-
Écarts de conversion	(44)	(15)	(59)
31 décembre 2022	-	75	75

(1) Au 31 décembre 2021, les « Autres immobilisations financières » représentent les investissements dans des obligations d'État ukrainiennes qui ont été remboursées en avril 2022.

Rapprochement des mouvements d'actifs financiers et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	<u>Actifs financiers</u>		<u>Total</u>
	<u>Actifs financiers non courants</u>	<u>Actifs financiers courants</u>	
Solde au 31 décembre 2021	-	2 691	2 691
Acquisition d'actifs financiers	-	86	86
Cession d'actifs financiers	-	(2 643)	(2 643)
Ajustements de change	-	(59)	(59)
Solde au 31 décembre 2022	-	75	75



13. Impôt sur les sociétés

13.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux

La décomposition de l'impôt sur les sociétés est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Impôts courants	(410)	-
Impôts différés	-	133
Total impôt sur les sociétés des activités poursuivies - (charge) /gain	(410)	133

L'analyse de l'impôt sur les sociétés révèle l'existence des facteurs suivants :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Résultat comptable avant impôt	(31 185)	14 089
Résultat avant impôt	(31 185)	14 089
Taux de l'impôt français sur les sociétés	25,00%	25,00%
(Charge) / gain fiscal théorique	7 796	(3 522)
Impact de :		
résultat des producteurs agricoles exonérés d'impôt en Ukraine (cf. Note 7.12)	(4 818)	4 780
actifs fiscaux différés non constatés et pertes fiscales inutilisées	(662)	(319)
différences permanentes entre bénéfice comptable et bénéfice fiscal	(702)	(4 157)
pertes fiscales utilisées	386	1 529
différence entre les taux d'impôt français et étranger	(2 410)	1 802
Gain / (perte) sur taxation effective	(410)	113
Charge d'impôt sur les sociétés déclarée dans les états financiers consolidés	(410)	113

Pour plus de détails, se reporter à la Note 7.12.

14. Stocks

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2022</u>			<u>31 décembre 2021</u>			
	Valeur brute	Amortissement	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Matières premières et autres	1 471	(83)	-	1 388	1 026	(138)	888
Stock d'en-cours	3 611	-	-	3 611	6 008	-	6 008
Produits agricoles	6 756	-	(341)	6 415	19 575	-	19 575
Total	11 838	(83)	(341)	11 414	26 609	(138)	26 471



Les **matières premières et autres fournitures** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2022-2023, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les **en-cours** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 31 décembre 2022, le stock de **produits agricoles**, qui représente 6 415k€, se compose principalement de 37 463 t de céréales provenant de la récolte de 2022 (53 710 t au 31 décembre 2021) (cf. Note 15 Actifs biologiques).

L'**amortissement** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

15. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
Courants						
Cultures dans les champs	725	1 054	1 779	5 137	7 189	12 326
Animaux d'élevage	9	-	9	14	-	14
Total actifs biologiques courants	734	1 054	1 788	5 151	7 189	12 340

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 31 décembre 2022 pour être récoltées au cours du second semestre 2023 en Ukraine.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 7.7). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des **cultures sur pied** est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 31 décembre 2022:

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés

	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)
Blé d'hiver	5 933	4,1	157	1 779	26 924	4,1	195	12 326
TOTAL	5 933			1 779	26 924			12 326



Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2022 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 335 k€.

Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022:

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2020 montant après retraitement	8 427	16	8 443
Actifs biologiques courants	8 427	16	8 443
Actifs biologiques non courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	3 500	-	3 500
Coûts engagés sur la période	22 708	18	22 726
Variation de stocks liée à la récolte	(43 049)	(23)	(43 072)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	20 006	-	20 006
Écarts de conversion	734	3	737
Valeur comptable au 31 décembre 2021	12 326	14	12 340
Actifs biologiques courants	12 326	14	12 340
Actifs biologiques non courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	5 719	-	5 719
Coûts engagés sur la période	15 166	4	15 170
Variation de stocks liée à la récolte	(12 143)	-	(12 143)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	(10 310)	-	(10 310)
Pertes dépréciées dues à la guerre (1)	(7 823)	-	(7 823)
Écarts de conversion	(1 156)	(9)	(1 165)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	1 779	9	1 788
Actifs biologiques courants	1 779	9	1 788
Actifs biologiques non courants	-	-	-

(1) Pertes liées aux coûts encourus pour les actifs biologiques et les travaux en cours dans la zone fortement touchée par les hostilités de l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, qui ont été décomptabilisés dans le cadre de la procédure de restructuration opérationnelle (se référer aux Notes 2.1 et 5)



16. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Créances clients	842	346
Avances versées (1)	132	1 670
Autres créances	185	13
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	1 019	807
Créances de TVA (2)	584	446
Charges constatées d'avance	6	12
Clients et autres créances	2 768	3 294
	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Devise :		
Libellé en EUR	59	38
Libellé en USD	70	-
Libellé en UAH	2 639	3 256
Clients et autres créances	2 768	3 294

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées au 31 décembre 2022 correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2022.

(2) Les créances de TVA au 31 décembre 2022 se décomposent pour l'essentiel en :

545 k€ représentant la TVA déductible des entités ukrainiennes reçue lors des achats ;

38 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.



17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre, 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Disponibilités	5 073	4 408
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 073	4 408

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les devises ci-dessous au 31 décembre 2022:

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>
Devise :		
Libellé en EUR	71	80
Libellé en USD	4 955	3 187
Libellé en UAH	47	1 141
Total	5 073	4 408



18. Emprunts et passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022					31 décembre 2021				
	Non courants	Courants			TOTAL	Non courants	Courants			TOTAL
	Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		Emprunts	Intérêts	Total		
Contrats de location financiers	(1) 442	411	-	411	853	984	458	-	458	1 442
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	(1) 6 877	3 509	333	3 842	10 719	13 770	3 098	-	3 098	16 868
Emprunts bancaires	(2) -	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	(3) -	6 493	-	6 493	6 493	-	6 215	74	6 289	6 289
Total emprunts	7 319	10 413	333	10 746	18 065	14 754	9 771	74	9 845	24 599

(1) Les paiements de loyers courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de loyers minimaux futurs.

(2) Le Groupe n'a pas eu recours à des emprunts bancaires depuis la fin de l'année 2021.

(3) Les autres dettes financières consistent en des emprunts auprès de la partie liée Konkur (6,4 M€).

Analyse des échéances des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs:

(en milliers d'euros)

31 décembre 2022

Analyse des échéances : flux de trésorerie non actualisés contractuels

Moins d'un an	2 873
Un à cinq ans	7 060
Plus de cinq ans	6 108

Total passifs de loyers non actualisés au 31 décembre 2021	16 041
---	---------------

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2023	2024	2025	2026 et après	Total
Contrats de location financiers	411	243	154	45	853
Emprunts bancaires	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	6 493	-	-	-	6 493
Total emprunts	6 904	243	154	45	7 346



Détail des emprunts à taux variable et à taux fixe et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (hors intérêts):

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2022</u>		<u>31 décembre 2021</u>	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
Emprunts bancaires	-	-	-	-
Contrats de location financiers	853	-	1 442	-
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	-	10 386	-	16 868
Autres dettes financières	-	6 493	-	6 215
Total emprunts	853	16 879	1 442	23 083

Les valeurs comptables des emprunts et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Devise :		
EUR	-	6 289
USD	7 346	1 442
UAH	10 719	16 868
Total emprunts	18 065	24 599

Rapprochement des mouvements d'emprunts et de passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	Contrats de location-financement	Dettes IFRS 16	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
Solde au 31 décembre 2021	1 442	16 868	6 289	24 599
Émission d'emprunts	-	-	-	-
Remboursement d'emprunts	(369)	-	-	(369)
Paiement de passifs de loyers (IFRS 16)	-	(2 443)	-	(2 443)
Charges d'intérêts	129	2 395	370	2 894
Intérêts remboursés	(116)	-	-	(116)
Ajustements de change	(239)	(3 083)	(166)	(3 488)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	6	3 865	-	3 871
Cession due à la restructuration suite à la guerre (1)	-	(6 883)	-	(6 883)
Solde au 31 décembre 2022	853	10 719	6 493	18 065



- (1) Les droits d'utilisation d'actifs concernant des terrains situés dans la zone ayant souffert de manière significative des hostilités de l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, qui ont été décomptabilisés dans le cadre de la procédure de restructuration opérationnelle (se référer aux Notes 2.1, 5 et 10)

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	31 décembre 2022	31 décembre 2021
EUR	-	12,00%
USD	10,52%	10,75%
UAH	18,79%	19,71%

19. Capital social

	<u>Capital social en euros</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prime d'émission en euros</u>
31 décembre 2020	11 079 319	221 586 387	225 041 745
Autres actions émises (remboursement intégral des ORNANE)	-	-	-
31 décembre 2021	11 079 319	221 586 387	225 041 745
Autres actions émises (remboursement intégral des ORNANE)	-	-	-
31 décembre 2022	11 079 319	221 586 387	225 041 745

Au 31 décembre 2022, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	<u>Nombre d'instruments</u>	<u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u>
Konkur warrants	1 379 487	2 519 544



20. Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et charges	Total
31 décembre 2020	609	36	645
Dotation	-	26	26
Reprise (utilisée)	(609)	(36)	(645)
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
31 décembre 2021	-	26	26
Dotation	-	-	-
Reprise (utilisée)	-	(26)	(26)
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
31 décembre 2022	-	-	-



21. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Dettes fournisseurs	1 212	961
Avances reçues	288	705
Dettes fiscales et sociales	733	1 532
Dettes de TVA	57	311
Revenu différé	-	-
Autres créditeurs	362	128
Dettes sur l'acquisition d'immobilisations	-	4
Dettes aux conditions de cession des entreprises (1)	229	872
Financement reçu du partenaire commercial (2)	-	2 750
Dettes liées à la restructuration dans le cadre de l'accord avec le liquidateur (3)	1 040	-
Fournisseurs et autres dettes	3 921	7 263

(1) Payable aux termes de l'accord de cession des entreprises chypriotes et Agro Dom Plus (se reporter à la note 2.1 des états financiers consolidés 2020)

(2) Financement reçu du partenaire commercial ukrainien au 4ème trimestre 2021 sous réserve de remboursement en numéraire ou par vente de récolte d'ici le 4ème trimestre 2022.

(3) Dettes du Groupe de 1,1 million de dollars à payer à la société liquidatrice pour la procédure de liquidation des sociétés ayant des actifs toxiques causés par la guerre (se reporter à la Note 5).

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
Devise :		
Libellé en EUR	545	570
Libellé en USD	-	-
Libellé en UAH	3 376	6 693
Fournisseurs et autres dettes	3 921	7 263



22. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)		Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2022	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			<i>par le compte de résultat</i>	<i>en capitaux propres</i>			<i>Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles</i>	<i>Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables</i>	<i>Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables</i>
	Note								
Actifs									
Actifs financiers (non courants)	12								
Titres des filiales non-consolidées									
Autres actifs financiers									
Actifs financiers (courants)	12								
Dépôts à terme			75		75		75		
Autres actifs financiers			-		-		-		
Clients et autres créances	16	1 027			1 027	1 027			
Disponibilités	17		5 073		5 073		5 073		
Dettes									
OSRANE	18								
ORNANE	18								
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	18	-			-	-			
Location-financement (courants et non courants)	18	(853)			(853)	(853)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	18	(10 719)			(10 719)	(10 719)			
Autres dettes financières	18	(6 493)			(6 493)	(6 493)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	21	(2 843)			(2 843)	(2 843)			



Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)

	Note	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2021	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			<i>par le compte de résultat</i>	<i>en capitaux propres</i>			Niveau 1: <i>prix cotés sur le marché et disponibles</i>	Niveau 2: <i>valorisation basée sur des données de marché observables</i>	Niveau 3: <i>valorisation basée sur des données de marché inobservables</i>
Actifs									
Actifs financiers (non courants)	12								
Titres des filiales non-consolidées									
Autres actifs financiers									
Actifs financiers (courants)	12								
Dépôts à terme			44		44		44		
Autres actifs financiers			2 647		2 647		2 647		
Clients et autres créances	16	359			359	359			
Disponibilités	17		4 408		4 408		4 408		
Dettes									
OSRANE	18								
ORNANE	18								
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	18	-			-	-			
Location-financement (courants et non courants)	18	(1 442)			(1 442)	(1 442)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	18	(16 868)			(16 868)	(16 868)			
Autres dettes financières	18	(6 289)			(6 289)	(6 289)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	21	(4 715)			(4 715)	(4 715)			



23. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Produits agricoles (1)	25 332	43 446
Services et autres (2)	532	450
Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	25 864	43 896

(1) Au cours de l'exercice 2022, AgroGeneration a vendu 83 035 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.

(2) Les services consistent principalement en des activités de séchage, d'entreposage et de chargement de céréales pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Ukraine	25 864	43 896
France	-	-
Total chiffre d'affaires	25 864	43 896

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte :

(en milliers d'euros)	<u>2022</u>	<u>2021</u>
CA récoltes	23 332	43 439
Récolte 2020	-	13 863
Récolte 2021	17 461	29 576
Récolte 2022	7 871	-
Animaux d'élevage	-	7
Services et autres	532	450
Total CA	25 864	43 896

Parmi ses clients, le Groupe en compte deux principaux auxquels il a vendu pour 13,7 M€ de marchandises en 2022 (en 2021, trois grands clients totalisant un CA de 25 M€) représentant 57 % (2021 : 57 %) du chiffre d'affaires total. Chacun des autres clients représente moins de 10 % du chiffre d'affaires.



24. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Coût des ventes	(21 162)	(31 541)
Frais généraux & administratifs	(6 195)	(4 518)
Charges par fonction	(27 357)	(36 059)
Achats matières premières, services et locations	(13 033)	(13 022)
Charges de personnel	(4 240)	(5 239)
Amortissements	(5 839)	(7 123)
Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	(4 193)	(10 526)
Autres charges	(52)	(149)
Charges par nature	(27 357)	(36 059)

En moyenne, au cours de l'exercice 2022 le Groupe comptait 615 salariés.

25. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Produits de cession des immobilisations	44	83
Autres produits	258	277
Autres produits d'exploitation	302	360
Dépréciation de l'écart d'acquisition	-	(11 208)
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(30)	(192)
Provision pour créances irrécouvrables	(394)	-
Autres charges	(139)	(60)
Autres charges d'exploitation	(563)	(11 460)
Autres produits et charges opérationnels	(261)	(11 100)



26. Résultat financier net

(en milliers d'euros)

		2022	2021
Coût d'emprunt	(1)	(505)	(1 154)
Gains et pertes de change		(1 054)	2 342
<i>Différences de change réalisées</i>	(2)	1 174	982
<i>Différences de change latentes</i>	(3)	(2 228)	1 360
Autres		(2 114)	(3 842)
Résultat financier net		(3 673)	(2 654)

Charges d'intérêts

Le coût d'emprunt est principalement composé d'intérêts se rapportant à la partie liée Konkur.

Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2022 sont constitués de dettes et d'équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

En raison de l'impact de l'invasion russe de l'Ukraine sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.3), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a fluctué pendant l'année, passant de 27,28 UAH/USD au 31 décembre 2021 à 36,57 UAH/USD au 31 décembre 2022.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : gain de 1 174 k€) enregistrés par le Groupe au cours de l'exercice 2022 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle l'actif/passif a été constaté et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé. Le principal gain de change réalisé a eu lieu sur le produit du règlement des obligations d'État libellées en dollars en raison de la dévaluation importante de la hryvnia ukrainienne en juillet 2022.

(3) Gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe en 2022 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et des sociétés de portefeuille (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intragroupe) de la monnaie fonctionnelle (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement). Le gain de change latent se décomposait comme suit :

- 130 k€ de gain lié à l'autre dette et aux autres opérations ;
- 2 358 k€ de perte liée aux prêts intragroupe et aux autres dettes intragroupes entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises.

Les autres produits/charges financiers constatés en 2022 comprennent 2 395 k€ de charges d'intérêts liées à la mise en œuvre de la norme IFRS 16 (3 100 k€ en 2021).



27. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- Le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- Le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	(31 595)	14 202
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	-	-
Résultat net consolidé - part du groupe	(31 595)	14 202
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	(31 595)	14 202
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	221 586 387	225 593 381
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	221 586 387	225 593 381
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,14)	0,06
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,14)	0,06
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,14)	0,06
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,14)	0,06

Au cours de l'exercice financier 2022, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription d'actions ou des BSPCE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.



28. Rémunération par actions

28.1. Attribution de stock-options

(a) Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)

En date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de surveillance du 12 juillet 2011, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :

- Prix d'exercice de 1,95 €,
- Conditions de présence :

Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Enfin, si le bénéficiaire compte moins d'un an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- la moitié de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er juillet 2013.
- La période d'exercice de dix ans comprend une période de latence de quatre ans.

Au 31 décembre 2021, 462 500 options émises dans le cadre de ce plan sont arrivées à expiration.

e) Synthèse du plan de souscription de stock-options

2022

2021



Nombre de stock-options au début de la période	-	462 500
Nombre de stock-options ayant expiré pendant la période	-	(462 500)
Nombre de stock-options à la fin de la période	-	-

28.2. Bons de souscription d'ORNANE (BSA)

(a) BSA

Les BSA qui ont été attachés à chaque ORNANE et émis à l'exercice des bons d'émission présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque BSA confère à son détenteur le droit, pendant la période d'exercice, de souscrire à une nouvelle action AgroGeneration
- Le prix d'exercice du BSA sera égal à 130 % du cours moyen quotidien pondéré par les volumes le plus faible de l'action AgroGeneration au cours des 10 jours de cotation précédant immédiatement la date de l'émission de la tranche ;
- Ils peuvent être exercés pendant une période de 3 ans à compter de leur émission ;
- Le montant nominal global des BSA est plafonné à 50 % du montant nominal de la tranche d'ORNANE correspondante pour les trois premières tranches, et à 25 % de la valeur nominale des ORNANE pour toutes les tranches ultérieure.

	Premières tranches			Tranche supplémentaire	Total	
	I1	I2	I3	IA1		
Nombre de BSA	#	1 063 829	1 063 829	1 162 790	833 333	4 123 781
Juste valeur des BSA à la date d'émission	€'000	82	71	68	46	267
Date d'échéance		03/07/2021	31/07/2021	28/08/2021	30/10/2021	
Prix d'exercice	€	0,47	0,47	0,43	0,30	
Volatilité	%	40,3%	39,4%	37,0%		38,1%

Les BSA d'ORNANE ont été évalués au moyen du modèle de valorisation Black & Scholes en prenant les hypothèses suivantes :

- Rendement des dividendes = 0 %,
- Taux sans risque = 0 %
- Volatilité : déterminée à partir de la volatilité historique d'AgroGeneration au cours de la période de 3 ans.

Selon les normes IFRS 9 et IAS 32, le BSA satisfait la définition des dérivés autonomes sur actions propres réglés par livraison d'un certain nombre d'actions contre numéraire sur la base d'un prix d'exercice. À l'émission, la juste valeur des BSA est constatée dans les autres éléments du résultat global (OCI) et dans le compte de résultat de la période correspondante. Les BSA constituant des instruments de capitaux propres, ils ne sont pas réévalués à la clôture des périodes ultérieures.

4 123 781 BSA ont expiré en 2021.

(b) Synthèse du plan de souscription de BSA

	2022	2021
Nombre de stock-options au début de la période	-	4 123 781
Nombre de stock-options ayant expiré pendant la période	-	(4 123 781)
Nombre de stock-options à la fin de la période	-	-

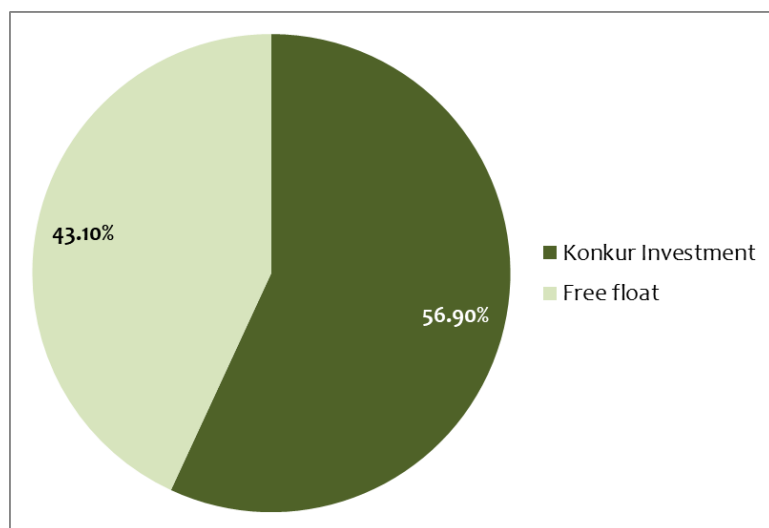


29. Parties liées

29.1. Actionnariat et gouvernance

(a) Actionnariat

As 31 décembre 2022, l'actionnariat se répartit comme suit :



Konkur : société holding d'investissement contrôlée par le fonds SigmaBleyzer, société tête de Groupe.

Ni la société-mère ultime ni les sociétés-mères immédiates ne produisent d'états financiers consolidés à la disposition du public

(b) Gouvernance

Le 11 octobre 2013, la Société a modifié sa gouvernance, passant d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance à un Conseil d'administration. La Société a aussi créé un Comité d'audit et un Comité de rémunération, qui se réunissent régulièrement et comprennent certains membres du Conseil d'administration, comme indiqué ci-dessous.

Suite à la restructuration de la dette, et compte tenu de la nouvelle structure d'actionnariat après l'émission des OSRANE, le Groupe a changé sa gouvernance en avril 2015 : 4 des 5 administrateurs représentant les actionnaires historiques ont quitté le Conseil. En juillet 2019, Pierre Danon, Vice-président, a quitté le Groupe. Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration se compose de 7 membres et est présidé par Michael Bleyzer.



Conseil d'administration

- Président : Michael Bleyzer

Autres membres :

- Lev Bleyzer (SigmaBleyzer) * / **
- Valeriy Ivanovich Dema (SigmaBleyzer)
- Neal Warren Sigda (SigmaBleyzer) * / **
- John Shmorhun
- Guillaume James
- Xavier Regnaut

* membre du Comité de rémunération

** membre du Comité d'audit

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les jetons de présence des membres du Conseil d'administration sont suspendus depuis le second semestre 2020 jusqu'à l'atteinte des critères de performance. Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2022. La rémunération de DG d'AgroGeneration, est mentionnée à la Note 29.2 *Transactions avec des parties liées*.

29.2. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes restants au 30 juin 2019 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

k€	31 décembre 2022		2022		31 décembre 2021		2021	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun								
Frais de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-
Services stratégiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	(6 493)	-	-	-	(6 215)	-	-
Location de locaux*	-	(296)	-	(56)	-	(540)	-	(36)
Intérêts sur emprunts	-	-	-	(370)	-	(74)	-	(746)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Membres de direction								
Sergiy Bulavin	-	-	-	(67)	-	-	-	(70)
TOTAL	-	(6 789)	-	(493)	-	(6 829)	-	(852)

* Les informations sur la location de locaux (à la fois passifs et charges) sont présentées après application de la norme IFRS 16.



30. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Certification		
Réseau BDO	93	94
Fidag	41	42
Total honoraires	134	136



31. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont totalement consolidées.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre 2022	31 décembre 2021
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
4	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
5	APK Donets LLC *	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	-	100%
6	Burlutske PC *	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	-	100%
7	AF Barvinkivska LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
8	AF Podolivska LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
9	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
10	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
11	Register LLC	Registre	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
12	Tornado Agro-holding PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%

(1) * APK Donets LLC et Burlutske PC ont été retirés de la structure juridique du Groupe en 2022 dans le cadre d'une restructuration opérationnelle et d'une liquidation partielle des actifs en raison de la guerre (se reporter à la Note 5)